



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux d'ouverture de fouille pour travaux électriques – 97 bis rue du Général Leclerc - Entreprise EIMI Elec – ARR 2024-07-31-112-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle 25230 Seloncourt

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux d'ouverture de fouille en vue de travaux électriques, 97 bis, rue du général Leclerc à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'ouverture de fouille en vue de travaux électriques auront lieu à SELONCOURT au 97 bis, rue du général Leclerc à Seloncourt. Ces travaux débuteront le 09 septembre 2024 pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement des véhicules sera interdit sur les places de stationnement.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux d'interdiction de stationner, sur les emplacements à neutraliser devront être mis en place 7 jours avant le début des travaux.

Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 31 juillet 2024

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

